

COMMUNICATION SUR LES EFFECTIFS DE RENTREE SCOLAIRE

Le suivi des effectifs scolaires est chaque année un véritable exercice très difficile compte tenu de l'incertitude de certains paramètres à intégrer dans les calculs dont nous ne maîtrisons pas la connaissance.

Les premières estimations doivent être communiquées à l'Inspection Académique par la Mairie et les écoles fin novembre.

A ce moment de l'année la première inconnue est le nombre d'enfants qui s'inscriront en petite section de maternelle.

La seconde est la méconnaissance des futurs déménagements. En effet si les parents ont l'obligation d'inscrire leurs enfants auprès des services municipaux, ils n'ont pas cette obligation lors de leur départ de la commune. Seuls les directeurs peuvent en avoir connaissance et rédiger un certificat de radiation, la communication école-mairie n'est pas toujours effective en temps réel.

La troisième inconnue concerne le nombre de maintiens et celui des passages anticipés.

La quatrième inconnue concerne les familles qui viendront s'installer sur la commune jusqu'à la rentrée scolaire.

Fin février municipalité et écoles doivent à nouveau communiquer le bilan en l'affinant au regard des nouvelles inscriptions et ce jusqu'à la mi juin.

La répartition des élèves entre les écoles est établie selon la carte scolaire communale déposée auprès de l'I.A et agréée par cette dernière.

La carte scolaire d'Epinay a été déposée fin 2003 et comprend 3 secteurs en maternelle, 2 secteurs en élémentaire et un secteur « souple » ce dernier permettant d'orienter les enfants vers l'école à l'effectif le plus léger.

Ce système nous a permis jusqu'à présent de maintenir toutes nos classes avec un effectif par classe allégé dans la limite des seuils.

De plus chaque année, directeurs et municipalité se réunissent afin de statuer collégalement sur les demandes de dérogations, permettant à nouveau de moduler les effectifs entre chaque établissement en fonction du nombre des demandes et de la situation des effectifs connus.

Cette année, au mois de novembre 2008, au vu des premiers chiffres, seule l'école élémentaire A. Camus semblait être en difficulté. En effet, la directrice annonçait un effectif de 312 élèves pour un seuil de fermeture de 325. La fermeture d'une classe a donc été officialisée le 17 mars 2009 par M. l'Inspecteur d'Académie. A ce jour l'effectif de cette école se monte à 318 inscrits pour 12 classes, soit 26,50 enfants par classes

Toujours au mois de novembre 2008, concernant les écoles maternelles, nous avons estimés pour P. Valéry un effectif de 112 enfants, pour A. Camus, un effectif de 125 et pour les Templiers un effectif de 95 afin de coller au plus près aux seuils imposés qui sont de 125 élèves pour A. Camus, et 94 élèves pour les Templiers.

En février nous avons atteint l'effectif maximum pour les 4 classes de P. Valéry soit 112 inscrits.

Dès lors comme les années précédentes en accord avec les directrices nous avons dirigé les nouveaux élèves sur les écoles des Templiers et A. Camus et avons refusé les demandes de dérogations afin de préserver les classes de ces écoles.

Suite à la commission des dérogations du 30 mars nous avons communiqué à l'I.A les chiffres suivants : 124 à A. Camus, 113 à P. Valéry et 90 aux Templiers dans l'espoir que ces chiffres prévisionnels seraient atteints durant l'été et nous permettraient ainsi d'éviter une fermeture de classe.

Ce sont ces mêmes effectifs que nous avons présentés aux fédérations de parents d'élèves au mois de Mai dernier.

Or, lors du dernier pointage le 2 juin 2009 les chiffres n'étaient plus du tout les mêmes. En effet la directrice d'A. Camus annonçait 6 déménagements, celle de P. Valéry 10 déménagements et 2 passages anticipés et aux Templiers 7 déménagements et 2 passages anticipés.

Ainsi les trois écoles maternelles se retrouvaient nettement en deçà des seuils de fermeture qui sont fixés à 125 élèves pour A. Camus, 94 pour les Templiers.

Après avoir vérifié avec les trois directrices la chute incontestée des effectifs il a été décidé d'un commun accord d'en informer au plus tôt l'Inspectrice.

Cette dernière, à la demande de la directrice des Templiers, a participé au conseil d'école du 5 juin 2009 en expliquant que les 3 écoles se situent à des effectifs très faibles, et qu'elle envisageait une fermeture de classe aux Templiers, école qui enregistre le moins d'inscriptions.

De ce fait, les enfants du secteur de P. Valéry que nous avons inscrits depuis le mois de février aux Templiers pour conforter cette école réintégreront leur école d'origine.

A ce jour, nous obtenons les effectifs suivants :

126 élèves à A. Camus pour 5 classes soit 25,2 enfants par classe

110 élèves à P. Valéry pour 4 classes 27,5 enfants par classe

80 élèves aux Templiers pour 3 classes 26,6 enfants par classe

Il faut souligner que les enfants scolarisés depuis 1 ou 2 années à l'école maternelle des Templiers poursuivront bien évidemment leur scolarité dans cette école, contrairement à ce qui a pu être dit.

Il faut préciser aussi que nous avons enregistré en pré inscription des enfants de 2 ans (5 aux Templiers, 2 à A. Camus, et 2 à P. Valéry) qui pourraient faire leur rentrée en école maternelle si toutefois les chefs d'établissement les acceptent et que cette année, comme les années précédentes, nous accueillons 6 enfants dont les parents ont souhaité pour des raisons personnelles ou professionnelles scolariser leurs enfants à Epinay ou parce que les accueils scolaires sont de qualité.

Si on regarde depuis 2001 l'évolution des effectifs scolaires à Epinay et leurs conséquences sur les ouvertures ou fermetures de classe on constate que :

- Globalement les effectifs ont évolué de 1005 en 1995, à 943 en 2001 et à 972 en 2009.
- 2 classes ont été ouvertes, une à l'école élémentaire P. Valéry en 2005 et une à l'école élémentaire A. Camus en 2003.
- 3 classes ont été fermées, une à l'école maternelle A. Camus en 2007, une sera fermée à l'école élémentaire A. Camus et une autre à l'école maternelle des Templiers à la rentrée 2009/2010.